

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 19**

**Quorum : 12**

**Nombre de pouvoirs : /**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 19**

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

**Absents et excusés : 04**

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

### D\_2025\_04\_29

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : CONSTRUCTION DES ECURIES D'AVORIAZ - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le maire rappelle la délibération du 16 décembre 2024 sollicitant une première fois des subventions pour l'opération de construction des écuries dont le coût prévisionnel avait été sommairement estimé dans le cadre de la consultation en cours des maîtres d'œuvre (3 071 570 € HT pour le clos et couvert mixte).

Il précise que la notification du marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint SARL Agence CLOUTIER Simon (mandataire solidaire), SARL Conseils Ingénierie Lémanique (co-traitant), GUSTAVE Ingénieur du bois (co-traitant) et BET BERGER (co-traitant) pour « l'opération d'édification d'un bâtiment destiné à accueillir les nouvelles écuries d'Avoriaz », est intervenue le 17 décembre 2024.

Il indique que l'Avant-Projet Sommaire - APS - de cette mission a été réceptionné le 10 janvier 2025, l'Avant-Projet Définitif - APD - le 17 février 2025 et le projet le 07 mars 2025.

Ces phases d'études ont permis de préciser l'opération sans en modifier les caractéristiques déterminées au stade du programme ; il s'agit donc toujours de créer un bâtiment destiné à accueillir les nouvelles écuries d'Avoriaz en lieu et place des écuries existantes. Ce nouveau bâtiment viendra s'appuyer d'un côté sur la partie logement du bâtiment actuel, bâtie en 2012-2013 conservée et de l'autre côté sur la fumière elle aussi conservée. Il permettra d'accueillir 119 chevaux, 24 cochers, leur calèche et les volumes de paille et de foin nécessaires pour une saison d'exploitation hivernale.

Le projet a donc permis d'arrêter le coût prévisionnel des travaux (y compris travaux préalables) à 5 300 000 € HT, ce qui porte le montant prévisionnel de l'opération à 5 540 805 € HT selon le détail ci-après :

<b>Ecuries Avoriaz</b>	<b>Estimation en euros HT</b>
<b>Etudes Préalables :</b>	
- Diag Amiante Plomb	2 441
- Topographie	764
- CSPS	3 900
- CT	12 900
- Maîtrise d'œuvre	220 800
<b>Travaux préalables</b>	
- Dévoiement réseau	68 000
- Démolition	61 600
<b>Travaux</b>	
- Confortement sol	180 000
- Clos et couvert mixte	4 000 000
- CTA	235 400
- Production chaleur	50 000
- Boxes	450 000
- Aspiration fumier	205 000
- Second Œuvre	50 000

M. le maire indique que différentes subventions peuvent être sollicitées pour cette opération, notamment :

- auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR : dossier déposé le 10 décembre 2024),
- auprès de la Région, au titre des plans montagnes 2025 et 2026 (dossier en cours de dépôt),
- auprès du Département, au titre de la politique touristique (dossier en cours de dépôt).

Aussi, compte tenu de ces subventions envisagées, le plan de financement prévisionnel des 5 540 805 € HT (6 648 966 € TTC) correspondants est le suivant :

<b>Plan de financement ECURIES AVORIAZ</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montant attendu en euros HT</b>
Etat	DETR	500 000
Région	Plan régional montagne 2025	400 000
	Plan régional montagne 2026	400 000
Département	Politique touristique	1 000 000
Commune de Morzine	Auto financement + prêt	3 240 805
	TVA (partiellement recouvrée via FCTVA)	1 108 161

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la présentation du projet,

VALIDE le projet établi par le groupement de maîtrise d'œuvre SARL Agence CLOUTIER Simon (mandataire solidaire), SARL Conseils Ingénierie Lémanique (co-traitant), GUSTAVE Ingénieur du bois (co-traitant) et BET BERGER (co-traitant) et le budget prévisionnel actualisé présenté ci-dessus,

ADOpte le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE M. le maire à solliciter une aide financière auprès des différents partenaires susceptibles de l'apporter, notamment l'Europe, l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie,

CHARGE M. le maire de mettre en application cette décision, étant précisé que les crédits en dépenses et en recettes, liés à cette opération, seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,  
**Marie-Paule MARULLAZ.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---